



# **RAPPORT D'ÉVALUATION**

de la convention de subventionnement 2011-2014

entre

**la Ville de Genève**

ci-après *la Ville*

**et la maison d'édition Olizane SA**

ci-après *Olizane*

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
<b>2. EVALUATION</b>	<b>4</b>
2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel d'Olizane et le cadre de la politique culturelle de la Ville	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	6
2.3.1. Réalisation des engagements d'Olizane	6
2.3.2. Réalisation des engagements de la Ville	7
2.3.3. Bilans financiers et comptables	8
2.4. Réalisation des objectifs d'Olizane	9
<b>3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE : TABLEAU DE BORD</b>	<b>11</b>

## **1. Introduction**

### **1.1. Contexte de l'évaluation**

Le 11 avril 2011, la Ville et Olizane ont signé une convention de subventionnement portant sur les années 2011 à 2014. Conformément à l'article 22 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités et les résultats des exercices 2011, 2012 et 2013, ainsi que sur les éléments déjà connus de l'année 2014.

### **1.2. Démarche**

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants de la Ville et d'Olizane. Ces représentants se sont réunis le 21 janvier 2014 pour discuter du contenu de ce rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

## 2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par la Ville et le projet artistique et culturel d'Olizane, les charges financières liées à la gestion de l'association, les engagements des parties ainsi que les réalisations d'Olizane. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

### 2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel d'Olizane et le cadre de la politique culturelle de la Ville

La convention confirme que le projet culturel d'Olizane (article 5) correspond à la politique culturelle de la Ville (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4). Atteint

Le projet culturel d'Olizane mené à bien pendant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle de la Ville. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4

### 2.2. Relations entre les parties signataires

#### 2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention. Atteint  
Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la convention (art. 20).

Les échanges d'informations durant la période de convention ont été réguliers.

#### 2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

La Ville et Olizane entretiennent de bons contacts et sont satisfaites de la qualité de leur collaboration.

### 2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au plus tard le 30 avril, Olizane fournit à la personne de contact de la Ville :

- Son bilan et ses comptes audités avec le rapport des réviseurs ;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

(art. 8)

Atteint

Les documents concernant les années 2011, 2012 et 2013 ont été remis dans les délais.

Le 31 octobre 2013 au plus tard, Olizane fournira à la Ville un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2015-2018) (art. 7).

Avec l'accord de la Ville, Olizane a envoyé le plan financier 2015-2018 en février 2014.

## 2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables d'Olizane et de la Ville. Les engagements d'Olizane en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

### 2.3.1. Réalisation des engagements d'Olizane

Olizane s'engage à être la bénéficiaire directe de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers. Atteint

Olizane s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel elle pourrait prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville (art. 6).

Olizane n'a pas reçu d'aide significative d'autres collectivités publiques, souvent centrées plus particulièrement sur le domaine littéraire. Elle a néanmoins sollicité et obtenu un certain nombre d'apports en nature (billets d'avion, pré-achats fermes de certains titres, etc.).

Mentionner le soutien de la Ville sur tout document promotionnel produit par Olizane. Atteint

Le logo de la Ville doit également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

Olizane mentionne le soutien de la Ville sur tout document promotionnel qu'elle produit, ainsi que dans les livres édités.

Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10). Atteint

La Ville n'a pas connaissance de problèmes concernant la gestion du personnel d'Olizane.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11).

Olizane est une petite structure. Son système de contrôle interne est adapté à sa taille.

S'engager à : Atteint  
- adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives;  
- ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable;  
- constituer les archives historiques;  
- conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.  
(art. 12)

Olizane conserve elle-même ses archives. Elle contactera le Service des archives de la Ville si elle a besoin de place ou de conseils.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.  
Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues.  
Respecter les principes du développement durable.  
(art. 13)

Atteint

Olizane ne pratique pas l'affichage sauvage. Elle ne fait pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues. Elle respecte les principes du développement durable.

### 2.3.2. Réalisation des engagements de la Ville

Olizane est autonome quant aux choix de son programme artistique et culturel, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec le projet artistique et culturel décrit à l'article 5 et à l'annexe 1. La Ville n'intervient pas dans les choix éditoriaux (art. 14).

Atteint

La Ville n'est pas intervenue dans les choix éditoriaux d'Olizane.

La Ville s'engage à verser un montant total de 200'000 francs pour les quatre ans, soit une subvention annuelle de 50'000 francs (art. 15).

Atteint

La Ville a versé les subventions conformément à la convention.

Les subventions sont versées en deux fois. Le premier versement est effectué en janvier. Il représente trois quarts de la subvention annuelle. Il ne peut pas intervenir avant la remise des comptes et du rapport d'activité de l'exercice clôturé au 31 décembre de l'année précédente. Le quatrième quart est versé en mai (art. 17).

Atteint

Les versements de la Ville ont suivi le rythme convenu dans la convention.

### 2.3.3. Bilans financiers et comptables

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par la Ville à Olizane et doit figurer dans ses comptes (art. 16). Atteint

Durant la période de la convention, la Ville n'a pas accordé de subvention en nature à Olizane.

Au terme de l'exercice 2014, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat cumulé des exercices 2011 à 2014 est réparti entre la Ville et Olizane selon la clé suivante : si le résultat cumulé est positif, Olizane restitue à la Ville 10 % de ce résultat ; si le résultat cumulé est négatif, Olizane a l'obligation de combler ce déficit au cours de la prochaine période de quatre ans. La Ville ne versera pas de subvention extraordinaire pour combler ce déficit (art. 19). A évaluer au terme de l'exercice 2014

Au 31 décembre 2013, le résultat cumulé des exercices 2011 à 2013 était de -26'512 francs. Selon le budget 2014, ce déficit ne sera pas résorbé à la fin des quatre ans de la convention.

Il est à noter que ce déficit ne met pas en danger l'équilibre financier des Editions Olizane, dont le capital-actions s'élève à 250'000 francs. En effet, les Editions disposent toujours d'une réserve de 81'393 francs, réserve constituée depuis 2001 avec des excédents qui n'ont pas été redistribués sous forme de dividende.

Les principaux écarts entre le plan financier de la convention, les budgets actualisés et les comptes sont expliqués ci-dessous.

L'édition est une activité conjoncturelle, soumise à des aléas économiques, politiques et sécuritaires. Il est donc extrêmement difficile de faire des projections à moyen ou à long terme. C'est ainsi que les chiffres d'affaires budgétés pour les exercices 2010 à 2013 n'ont pas pu être atteints. En voici les raisons détaillées :

Les guides Olizane Découverte, qui génèrent l'essentiel du chiffre d'affaires, couvrent des «destinations de niche», par définition instables. Or, les guerres en Lybie, en Syrie et au Mali ont fait chuter les ventes des guides consacrés à ces pays et, par «contagion», également ceux couvrant des pays voisins comme le Burkina Faso, le Liban ou encore l'Iran. Par ailleurs, la crise économique qui frappe la France depuis plusieurs années a provoqué une diminution importante des points de ventes (faillite des chaînes Virgin et Chapitre, disparition de nombreuses librairies indépendantes), ainsi qu'un recul des voyages touristiques lointains. Tous ces facteurs ont conduit à un recul du chiffre d'affaire d'Olizane, tandis que les charges sont restées inchangées. En effet, ces dernières sont incompressibles, car toutes les mesures d'économies ont déjà été prises !

En 2013, la situation a pu être redressée partiellement grâce aux ventes des ouvrages consacrés à la Birmanie, notamment le livre de photographies d'Olivier Föllmi qui a connu un beau succès.

## 2.4. Réalisation des objectifs d'Olizane

Les objectifs et les activités d'Olizane sont décrits dans la convention de subventionnement (à l'article 5 et à l'annexe 1). Les indicateurs commentés ci-dessous ont été définis par la Ville et Olizane. Ils figurent à l'annexe 3 de la convention.

Le tableau de bord avec les indicateurs mesurés pour les années 2011, 2012 et 2013 est annexé au présent rapport.

Commentaires concernant les indicateurs d'activités :

### Nombre de livres publiés

Le nombre de livres publiés est légèrement inférieur à celui annoncé dans les prévisions quadri-annuelles. En effet, par manque de financements, les éditions Olizane ont dû renoncer à certains projets. Sans crédit bancaire, les éditions Olizane ont comme principe de n'engager que les fonds dont elles disposent réellement.

### Nombre de livres publiés d'auteurs ou d'illustrateurs genevois

Le nombre de livres publiés d'auteurs ou d'illustrateurs genevois correspond au chiffre annoncé.

### Nombres de titres imprimés à Genève

Les livres en quadrichromie édités par Olizane sont conçus pour être imprimés sur des machines 120 x 160 cm, inexistantes à Genève et en Suisse.

### Nombre de cessions de droits (langue française et étranger)

Contrairement aux prévisions, Olizane n'a pas réussi à vendre des droits à des éditeurs étrangers ces quatre dernières années. Des titres vendus antérieurement continuent cependant à générer des revenus.

### Participations à des manifestations (festivals, rencontres, salons, expositions)

Olizane est présent chaque année aux salons de Bruxelles, Paris, Genève, Nancy, Francfort, Beyrouth, Montréal, Alger, Londres et occasionnellement également à Lorient, La Rochelle, Moscou, Bucarest, etc. Olizane participe aussi régulièrement à Etonnants Voyageurs (St. Malo), Grand Bivouac (Alberville), Festival international de Géographie (Saint-Dié), Globetrotter (Massy près Paris), ainsi qu'à un certain nombre de manifestations plus régionales (conférence à la bibliothèque de Vernier, Noël du livre à la Vidondé à Riddes, lectures de contes birmans à Genève, conférence à l'université de Lausanne, etc.).

Grâce à l'exposition des gravures de l'expédition du Mékong (Delaporte), ainsi qu'aux expositions autour des photographies d'Olivier Föllmi, le nombre d'expositions a dépassé les prévisions.

### Nombre d'articles et critiques concernant la maison d'édition et/ou ses publications

Le nombre d'articles (recensés par l'Argus de la Presse) dépasse notablement le nombre prévu.

### **3. Conclusion et perspectives**

La Ville et Olizane considèrent que le bilan de la convention de subventionnement 2011-2014 est positif. Les discussions menées au cours de l'évaluation ont été fructueuses et ont permis de faire le point sur les réalisations d'Olizane par rapport aux objectifs initialement fixés.

La spécificité des éditions Olizane, soit les guides et les récits de voyage, est liée à Genève, soit sur le plan de l'édition de guides sur des pays non abordés par les autres éditeurs (les éditions Nagel), soit sur celui de la « Littérature de voyage » (d'Ella Maillart à Nicolas Bouvier). Cette tradition d'une Genève voyageuse et curieuse s'incarne dans Olizane, mais elle est bien évidemment soumise à l'instabilité de ces pays « de niche ». Pour autant Olizane, malgré ces difficultés conjoncturelles, arrive à réaliser ses objectifs, notamment en termes de qualité, et ce en partie grâce au soutien financier que la Ville lui apporte.

## Annexe : Tableau de bord

Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
----------------	------	------	------	------

### Indicateurs personnel

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
	Nombre de personnes	3	3	3	3	3
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année (un poste = 52 semaines à 100%)					
	Nombre de personnes					

### Indicateurs d'activités

Nombre total de livres publiés		15	10	10	10	10
Nombre de livres publiés d'auteurs ou d'illustrateurs genevois		2	1	2	2	2
Nombres de titres imprimés à Genève						
Nombre de cessions de droits	Langue française et étranger	3	0	0	0	1
Participations à des manifestations	Festivals, rencontres	8	5	2	3	5
	Salons	10	9	12	10	10
	Expositions	1	1	3	4	1
Nombre d'articles et critiques concernant la maison d'édition et/ou ses publications		50	>120	>120	>140	100

Valeurs cibles	2011	2012	2013	2014
----------------	------	------	------	------

**Ratios**

Part de financement Ville	Subventions Ville / total des produits	Voir plan financier	11.35%	11.29%	9.40%	
Part d'autofinancement	Ventes et produits divers / total des produits		88.65%	88.71%	90.60%	
Part des charges de personnel	Charges de personnel / total des charges		37.54%	38.93%	31.25%	
Part des charges de production	Charges de production / total des charges		25.95%	27.90%	26.13%	
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / total des charges		36.51%	33.17%	42.61%	

**Indicateurs dans le cadre du développement durable**

Les Editions Olizane s'emploient à utiliser partout où cela est possible des ressources renouvelables et respectueuses de l'environnement en ayant recours, notamment, à des papiers certifiés FSC, en groupant les transports – que ce soit entre imprimeries et diffuseurs ou entre le dépôt et l'entreprise responsable des envois dans les différents salons.

Les Editions Olizane participent au programme d'électricité SIG Vitale Vert.

Le personnel des Editions Olizane utilise autant que possible les transports publics et le vélo pour tous ses déplacements.